

Sujet : ENQUETE PUBLIQUE n° 2019 - 49101 - AVIS de l'Association de Sauvegarde des etangs de la Minière (ASEM)

De : > daniel moreau (par Internet) <cd_moreau@yahoo.fr>

Date : 17/04/2019 19:25

Pour : dreee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : François Apicella <apicellafrancois@gmail.com>, daniel moreau <cd_moreau@yahoo.fr>

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre lettre "190417 EP-PSA-MOTORSPORT" exprimant l'avis de l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière (ASEM), avis donné au titre d'association environnementale agréée au niveau départemental.

Vous souhaitant bonne réception,

Daniel Moreau

Daniel MOREAU

80 ter rue Jean de la Fontaine
78 000 - Versailles (Fr)

mob: 06 78 79 08 99

mail : cd_moreau@yahoo.fr

— Pièces jointes : —

190417 EP-PSA-MOTORSPORT.pdf

92,7 Ko



Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière

AVIS DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES ETANGS DE LA MINIERE

Concernant :

L'ENQUETE PUBLIQUE n° 2019 - 49101 sur la Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PSA MOTORSPORT afin d'exploiter deux bancs moteurs sur la commune de Versailles (dans la zone d'activité de Satory).

L'ASEM est l'Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière. L'Association est agréée pour la Défense de l'Environnement au niveau départemental. La zone de compétence de l'Association s'inscrit depuis la vallée de la Bièvre jusqu'au Plateau de Saclay. L'Association participe aux débats et enquêtes publiques qui concernent les Projets du Grand Paris et qui concernent tout projet pouvant porter atteinte aux étangs de la Minière et au site classé de la Vallée de la Bièvre.

L'Enquête Publique a lieu du 10 au 25 avril 2019, dans le cadre de cette Enquête Publique, le 17 avril 2019 notre association a été reçue par PSA MOTORSPORT au 19 allée des Marronniers, siège de l'entreprise situé sur le plateau de Satory très près de la forêt de la Minière.

Les 2 bancs moteurs objets de l'Enquête Publique nous ont été présentés. Le premier est un banc pour moteur thermique et le second pour moteur électrique.

Nous avons pu vérifier l'état des lieux avec les deux bancs en fonctionnement. Les niveaux de bruit émis par les moteurs eux-mêmes étaient inaudibles de l'extérieur. Seul le bruit généré par les groupes de refroidissement et les servitudes était à un seuil plus élevé. L'ASEM estime que ce niveau de bruit sera sans impact direct sur l'environnement.

Nous avons pu visiter également les bassins de rétention des eaux pluviales du site. Une incohérence dans le dossier a été relevée par l'association des Amis de la Vallée de la Bièvre (ayant visité le site en même temps) concernant les débits de fuite.

En conclusion l'ASEM n'a pas relevé dans sa visite d'éléments concourant à une atteinte à l'environnement en ce qui concerne les niveaux de bruit.

Le 17 avril 2019

Pour l'ASEM

François APICELLA

Président

Daniel MOREAU

Vice-président